



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

SERVICE SPORT/CISPD
DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D25CISPD30

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS CISPD 2025

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2025A17CISPD en date du 13 février 2025 validant les actions du CISPD 2025 ;

Considérant que les partenaires ci-dessous pourraient participer financièrement à l'organisation et à la mise en place des actions du CISPD en 2025 ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot,
décide,

1°) – De solliciter les subventions suivantes :

Organismes	Actions subventionnées	Montants sollicités
CAF 47	Organisation des 14 chantiers jeunes	14 000€
MILDECA	Programme d'actions addictions	3 500€
FIPD	Programme d'actions violences	3 500€

2°) -D'approuver le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement des actions CISPD 2025			
Dépenses		Recettes	
Chantiers jeunes	35415 €	CAF 47	14 000 €
		Inscriptions chantiers jeunes	896 €
		Autofinancement Chantiers jeunes Fumel Vallée du Lot	20519 €
		FIPD	3 500 €
Actions CISPD 2024	25492 €	MILDECA	3 500 €
		Autofinancement actions CISPD Fumel Vallée du Lot	18492 €
TOTAL	60907 €	TOTAL	60907 €

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com

AR Prefecture

047-200068930-20250218-D25CISPD30-AR
Reçu le 04/03/2025
Publié le 04/03/2025

3°) – De signer tous les documents en rapport avec ces demandes de subventions.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 18 Février 2025



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 04 mars 2025

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 04 mars 2025

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com